



Mesurer l'Inclusion Financière: Les Indicateurs Fondamentaux de l'Inclusion Financière

Contexte

Les décideurs politiques reconnaissent le rôle critique des données et l'importance de la preuve dans le processus de prise de décision politique, de la phase de définition à celle de l'évaluation et du suivi. En utilisant des données objectives, impartiales et rigoureuses, les décideurs politiques peuvent de façon précise décrire l'état de l'inclusion financière, fixer des objectifs adaptés, identifier les barrières existantes, définir des politiques effectives, et suivre et évaluer l'impact de ces politiques.

Alors que l'importance de la collecte de données de l'inclusion financière est reconnue par tous, aucun standard n'existe en matière de définition des indicateurs et des méthodes à employer pour les mesurer. Actuellement, certains pays ont mesuré différents indicateurs et utilisent pour cela une variété de méthodologies. De fait, certains pays possèdent des méthodes de collecte de données sophistiquées alors que d'autres en sont dépourvues. Afin de répondre au besoin d'une définition commune de l'inclusion financière, et d'un ensemble d'indicateurs de base qui soit consistant au travers des pays, le groupe de travail sur les données de l'inclusion financière de l'AFI a mis en place un ensemble d'indicateurs fondamentaux de l'inclusion financière.

Objectif et Portée des Indicateurs Fondamentaux de l'Inclusion Financière

L'ensemble de ces Indicateurs est la première étape dans l'établissement d'une définition commune de l'inclusion financière en matière de données et de mesure. Cet ensemble d'indicateurs fondamentaux est un des composants du cadre plus complet de mesure de l'inclusion financière, développé par ce groupe de travail. Ce cadre fournira des lignes directrices pour mesurer l'inclusion financière, incluant une série d'indicateurs robustes couvrant les dimensions de l'inclusion financière que sont l'accès et l'usage, tout comme des notes directrices sur la mesure de la qualité.

Ce groupe est un ensemble d'indicateurs quantitatifs qui permettent de décrire l'état de l'inclusion financière au sein d'un pays. Ces indicateurs ont pour objectif de mesurer les aspects les plus élémentaires et fondamentaux de l'inclusion financière de façon la plus standardisée possible et spécifique à un pays en particulier.

Cet ensemble d'indicateurs fondamentaux est un outil regroupant des données quantitatives permettant d'aider les décideurs politiques à développer des politiques d'inclusion financière adaptées et suivre les progrès faits dans le temps. Il permet aussi de préparer le terrain pour plus de consistance et de comparabilité au travers des pays.

Bien que ceux-ci puissent être utilisés pour comparer le statut d'un pays avec celui de ses pairs, l'intention première n'est pas de fixer des standards ou de créer une classification.

Comment s'utilisent les indicateurs fondamentaux

Le GTDIF recherche l'engagement des pays afin de collecter les indicateurs fondamentaux. Une ratification et un processus de candidature sont en cours (2011).¹

A propos de ce groupe de travail

Les décideurs politiques reconnaissent le rôle critique des données et l'importance de la preuve dans le processus de prise de décision politique, allant de la phase de définition de ces politiques à celle de l'évaluation et du suivi. Le groupe de travail sur les données de l'inclusion financière (GTDIF) a été créé afin de discuter des problématiques liées aux données de l'inclusion financière, partager l'expertise existante et renforcer ainsi le savoir du réseau de l'AFI. Le groupe de travail profitera de l'intérêt croissant pour le sujet afin de comprendre les progrès ayant déjà été faits, apprendre des praticiens du monde entier, et créer des ressources nouvelles pour le réseau et de manière générale, le reste du monde.

¹ Les membres du groupe de travail sur les données de l'inclusion financière (et les autres membres de l'AFI) collecteront les indicateurs fondamentaux pour la première fois et reporteront leurs résultats un peu avant le Forum Mondial des Politiques d'inclusion financière de l'AFI en Septembre 2011. Lors du Forum le groupe de travail se réunira afin de collecter les expériences des pays en matière de collecte des données en Septembre 2011. A l'avenir, le groupe de travail recherchera l'engagement des pays, en particulier des membres de l'AFI, afin de collecter les indicateurs sur une base régulière.

Processus de sélection des indicateurs fondamentaux

Un sous-groupe composé de quatre membres du groupe de travail a été mandaté pour développer un groupe d'indicateurs fondamentaux de l'inclusion financière. Chaque membre a présélectionné un ensemble initial d'indicateurs sur l'accès et l'usage à inclure dans le groupe d'indicateurs fondamentaux. Le sous-groupe s'est ensuite accordé pour consolider ces listes sous forme d'un ensemble dit d'indicateurs fondamentaux.

Ces efforts visent à aligner les objectifs de cet ensemble fondamental avec ceux des initiatives d'inclusion financière internationales en matière de données déjà existantes.

L'ensemble de ces Indicateurs a été présenté au groupe de travail lors de la troisième réunion du groupe à Lima au Pérou, en Mars 2011.

Lors de cette réunion, le groupe de travail entier est arrivé à trouver un consensus sur l'ensemble final des indicateurs fondamentaux qui est présenté dans ce document.

Membres du Sous-Groupe:

Bangko Sentral ng Pilipinas, Banque Centrale du Kenya, Banque Negara Malaisie, et la CNBV du Mexique.

Les pays sont encouragés à aller au-delà de l'ensemble d'indicateurs et de collecter des indicateurs supplémentaires adaptés à leur contexte national et aux problématiques politiques auxquelles ils sont confrontés. Par exemple, les pays peuvent collecter des données sur les points d'accès ou sur le type de services financiers, comme les transferts d'argent de personne à personne (*remittances*), les paiements ou l'assurance. Les pays peuvent aussi déterminer le niveau de déségrégation, la portée et la profondeur de la mesure, en fonction de leurs besoins et priorités.

Cet ensemble d'indicateurs fondamentaux pourra être partagé avec d'autres organisations et praticiens afin que ceux-ci puissent informer leurs propres initiatives.

Sélection des indicateurs fondamentaux

L'ensemble de ces indicateurs est basé sur six principes de base développés lors des délibérations du sous-groupe du GTDIF. Ces principes ont été alimentés par les pays des membres de l'AFI et les partenaires stratégiques lors d'une session en format World Café lors du Forum Mondial des Politiques d'Inclusion Financière de l'AFI en 2010.

- **Utilité et pertinence.** La considération première lors de la sélection des indicateurs fondamentaux est l'utilité et la pertinence de ces indicateurs pour la décision politique au niveau national.
- **Pragmatisme.** La collecte de données pour l'ensemble des indicateurs doit être réaliste en terme d'objectif et de temps imparti. Ces indicateurs ont été choisis afin de mettre à profit les données existantes et disponibles et ainsi de minimiser les coûts et efforts.
- **Consistance.** Etant donné qu'une définition uniforme, acceptée internationalement est aujourd'hui manquante, cet ensemble d'indicateurs permet de fournir des standards et de donner une consistance aux activités de mesure et ainsi de faciliter la comparabilité au travers du temps et des pays. Dans la mesure du possible, ces indicateurs seront en accord avec les sondages et autres projets de collecte de données sur l'accès à la finance en provenance des organisations internationales et multilatérales, afin d'éviter d'alourdir la tâche des pays.
- **Flexibilité.** L'ensemble des indicateurs prend en compte le fait que les pays recherchent à accroître l'inclusion financière, et que leurs initiatives sont adaptées à leur

contexte national particulier: géographique, économique, social et culturel. Etant donné que les pays s'engageant dans l'activité de mesure de l'inclusion financière varient fortement entre eux, en terme de contexte ou de ressources, cet ensemble d'indicateurs leur permet d'adapter certaines définitions et/ou d'utiliser des indicateurs de substitution. La transparence est essentielle et les pays révéleront les variantes de façon appropriée afin de respecter le principe de consistance.

- **Equilibre.** L'ensemble des indicateurs représente un ensemble de données équilibré qui répond à deux importantes dimensions de l'inclusion financière que sont L'Accès et L'Usage et met à profit à la fois les données de l'offre et celles de la demande.
- **Aspiration.** L'ensemble des indicateurs cherche à refléter de façon exacte l'état de l'inclusion financière. Afin d'atteindre ces objectifs, la mesure de certains indicateurs peut demander des efforts et ressources supplémentaires. Les pays devraient chercher à collecter les indicateurs fondamentaux comme définis. Cependant, dans un esprit de souplesse et de pragmatisme, certaines modifications sont acceptées et des indicateurs de substitution sont fournis lorsque cela est possible. Enfin, le principe de l'aspiration implique que l'ensemble d'indicateurs fondamentaux est dynamique et que des indicateurs améliorés pourront être introduits à une date ultérieure.

L'ensemble des indicateurs fondamentaux de l'inclusion financière

L'ensemble des indicateurs fondamentaux de l'inclusion financière répond à deux dimensions essentielles de l'inclusion financière: l'accès et l'usage des services financiers.² La dimension de la qualité, bien qu'importante, est un sujet plus complexe à la fois conceptuellement et en terme d'activité de mesure. C'est une dimension qui peut nécessiter des sondages du côté de la demande et l'utilisation d'indicateurs qualitatifs. Cette dimension sera adressée au sein d'un cadre de mesure plus vaste par le GTDIF, dans un futur proche.

L'Accès

L'accès se réfère à la capacité d'utiliser des services et produits financiers disponibles des institutions formelles. Comprendre les niveaux d'accès peut demander d'identifier et analyser les barrières potentielles à l'ouverture et l'utilisation d'un compte bancaire, comme le coût ou la proximité physique des points de services bancaires (succursales, guichets automatiques, etc.). Les données sur l'accès peuvent généralement être obtenues par les institutions financières.

Les indicateurs de l'accès au sein de l'ensemble des indicateurs fondamentaux sont:

1. Le nombre de points d'accès pour 10.000 adultes au niveau national et segmenté par type et unité administrative adaptée
 - 2.1 Le pourcentage des unités administratives ayant au moins un point d'accès
 - 2.2 Le pourcentage de la population totale vivant dans des unités administratives ayant au moins un point d'accès

Mesurer

Ces données seront collectées du côté de l'offre, c'est-à-dire auprès des institutions financières. L'indicateur 2.2 incorpore les données de la population qui devraient être disponibles au sein des statistiques nationales.

² Ce sujet de concentration a été décidé par l'ensemble du GTDIF lors de ses réunions en Septembre 2010 et Mars 2011.

Encadré 1: Les Indicateurs Fondamentaux de l'Inclusion Financière

Dimension	Définition de la Dimension	Indicateurs Fondamentaux	Indicateurs de substitution	Définition/ Commentaires
Accès	Capacité à utiliser les services financiers formels, ex. barrières minimales à l'ouverture d'un compte <ul style="list-style-type: none"> Proximité physique Abordabilité 	1. Nombre de points d'accès pour 10.000 adultes au niveau national et segmenté par type et unité administrative adaptée 2.1 % d'unité administrative ayant au moins un point d'accès 2.2 % de la population totale vivant au sein d'une unité administrative ayant au moins un point d'accès		Points d'accès régulés où les transactions de retrait et dépôt d'argent liquide (incluant l'épargne) peuvent être faites. Indicateurs de distance du côté de l'offre peuvent aider dans ce cas, mais sera déterminé au niveau national.
Usage	Utilisation actuelle de produits/ services financiers <ul style="list-style-type: none"> Régularité Fréquence Période d'utilisation 	3.1 % des adultes ayant au moins un type de compte de dépôt régulé 3.2 % d'adultes ayant au moins un type de compte bancaire régulé	3.a Nombre de compte de dépôt pour 10.000 adultes 3.b Nombre de comptes de prêt pour 10.000 adultes	« Adulte » désigne une personne de 15 ans et plus, ou d'un âge défini par pays. Définir le terme de « compte actif » et chercher à le mesurer dans le futur.

Définitions

- Le terme d'« unité administrative » doit être défini par chaque pays et pourrait se référer, en fonction du pays, à la municipalité, le canton, le comté, etc.
- Le terme de « points d'accès » désigne des points d'accès régulés où les transactions de dépôts et de retraits d'argent en liquide (incluant aussi l'épargne) sont possibles. Ceci inclurait les succursales bancaires traditionnelles et d'autres bureaux d'entités régulées (comme les IMF) qui performant ces opérations. En fonction du type de transactions permises, cette définition peut inclure aussi les correspondants d'entités régulées et les guichets automatiques (seulement ceux permettant des transactions de dépôt et retrait d'argent en liquide).
- Le terme d'« entité régulée » concerne seulement les entités régulées/supervisées, mais n'étant pas nécessairement agréées ou enregistrées (voir l'encadré 1). Ceci pouvant révéler de facto les divergences entre pays, un pays doit aussi préciser quels sont les types d'institutions financières inclus dans ce calcul (par exemple, les banques, les coopératives, les IMF). Le terme d'« adulte » se réfère à la population âgée de 15 ans et plus. Si un pays utilise une limite d'âge différente liée à des conditions spécifiques au pays, celui-ci devra aussi préciser la limite d'âge utilisée.

L'usage

L'usage se réfère à la performance, la portée et la profondeur des services et produits financiers utilisés. En d'autres termes, déterminer l'usage requiert de rassembler des informations en matière de régularité, fréquence, et durée d'utilisation dans le temps.

Les indicateurs d'usage de l'ensemble des indicateurs fondamentaux sont:

- 3.1 Le pourcentage d'adultes ayant au moins un type de compte de dépôt régulé
- 3.2 Le pourcentage d'adultes ayant au moins un type de compte bancaire régulé

Dans les pays où ces données ne sont pas disponibles, les indicateurs de substitution suivants peuvent être utilisés:

- 3.a Le nombre de comptes de dépôt pour 10.000 adultes
- 3.b Le nombre de comptes de prêt pour 10.000 adultes

Mesurer

Les données des indicateurs fondamentaux 3.1 et 3.2 sont susceptibles d'être collectés au travers de sondages effectués du côté de la demande à l'échelle du pays. (Dans les pays ayant des données robustes du côté de l'offre, souvent lié à un système d'identité solide, ces données seront aussi disponibles au travers des données du côté de l'offre.) Les indicateurs de substitution 3.a et 3.b seront obtenus au travers des données du côté de l'offre.

Définitions

- Le terme d'« adulte » est défini de la même manière que dans le cadre des indicateurs relatifs à l'accès.
- Les « comptes régulés » sont des comptes ouverts au sein d'institutions régulées (voir définition utilisée pour les indicateurs relatifs à l'accès et l'encadré 1).
- Les adultes (au contraire des ménages) constituent une unité de mesure de choix car elle est consistante avec d'autres indicateurs utilisant comme unité de mesure: 10.000 adultes.³
- Les indicateurs peuvent ne pas refléter de façon exacte le niveau d'utilisation du compte par les clients en comparaison aux indicateurs mesurant le nombre de transactions ou l'activité du compte. En considérant que la définition d'un compte actif varie en fonction des prestataires et des pays, cet indicateur ne sera pas inclus dans les indicateurs fondamentaux. Cependant les pays peuvent choisir de collecter certaines de ces données au travers de sondages effectués du côté de la demande.

³ Dans les cas où le ménage est utilisé comme unité de mesure dans les sondages du côté de la demande, les pays peuvent utiliser ces données comme une alternative et invoquer le principe de flexibilité. Dans ce cas ceci devrait être clairement notifié.

Encadré 2

La plupart des régulateurs choisissent de collecter les indicateurs relatifs uniquement aux services financiers, vu que ceux-ci sont de leur domaine de compétence. Par définition, l'information relative à la sphère informelle peut être difficile à collecter. Cependant, une définition plus précise du terme « formel » se fait nécessaire. Les régulateurs peuvent définir le terme de « formel » à trois niveaux, dépeints dans le tableau suivant. Chacun de ces trois niveaux a des implications pour l'activité de l'inclusion financière.

Les indicateurs fondamentaux se situent au niveau 2 et au-dessus dans leur approche la plus basique pour mesurer l'inclusion financière formelle. Dans certains cas, certains pays peuvent cependant initier des exceptions à la règle.

Niveau	Implication pour l'activité de mesure
1. Toutes les institutions enregistrées offrant des services financiers.	Ce niveau peut inclure des nombreuses entités privées offrant des services financiers, mais ne sont sujets à aucune autorisation spécifique afin de fournir des services financiers, et ne sont pas demandées de fournir des informations à un régulateur. En conséquence, le service fourni ne peut être mesuré que du côté de la demande (utilisateur). Un exemple au sein de certains pays serait celui des coopératives et des compagnies d'octroi de prêts.
2. Toutes institutions autorisées ou agréées offrant des services financiers mais n'étant pas supervisées de façon active.	Ce niveau inclut des entités sujettes à des autorisations spécifiques, mais pour lesquelles le régulateur a une autorité de contrôle limitée. Ces entités peuvent avoir des obligations de reporting limitées ou inexistantes.
3. Toutes institutions autorisées et supervisées de façon permanente.	A ce niveau, le prestataire est sujet à une supervision et un suivi direct et continu, qui inclut probablement le reporting de données Ceci est la définition la plus restrictive, mais constitue aussi le niveau auquel les régulateurs financiers ont le plus d'influence.

À propos de l'AFI

L'Alliance pour l'inclusion financière (AFI) est un réseau mondial regroupant les banques centrales et d'autres instances politiques des pays en développement chargées de l'inclusion financière. L'AFI propose à ses membres des instruments et des ressources leur permettant de partager, de développer et de mettre en œuvre leurs connaissances des politiques d'inclusion financière. Grâce à des subventions et avec le soutien de nos partenariats stratégiques, nous réunissons des décideurs politiques à la fois en ligne et par le biais de rencontres afin qu'ils puissent partager leurs réflexions et mettre en œuvre les politiques d'inclusion financière les plus appropriées au contexte particulier de leur pays.

Alliance for Financial Inclusion

AFI, 399 Interchange Building, 24th floor, Sukhumvit Road, Klongtoey - Nua, Wattana, Bangkok 10110, Thailand
t +66 (0)2 401 9370 f +66 (0)2 402 1122 e info@afi-global.org www.afi-global.org

L'AFI est géré au nom de ses membres par la GIZ grâce au financement de la Fondation Bill & Melinda Gates.